
PROTOCOLE DE LA 45^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SWRA

du 16 mars 2024

dans la remise du CEN à Berne

1. Accueil – définition du quorum

La présidente Simone Reiss prononce le mot de bienvenue à 16h10.

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et peut donc valablement délibérer.

Le nombre actuel de membres est de :

- 489 membres actifs
- 83 membres passifs
- 48 membres youth
- 15 membres d'honneur
- Total: 635 membres (au 13.03.2024).

Au début, 100 membres actifs, 7 membres Jeunesse, 4 membres passifs et 12 invités sont présents. Le nombre de membres ayant le droit de vote est donc de 107. Pour les votes et les élections, la majorité simple des voix des membres présents ayant le droit de vote suffit, soit 54.

Les 51 membres suivants se sont désistés :

Jana Paschke, Chiara Zuber, Irene Leder, Pia Kunz, Daniel Kocher, Judith Wittwer, Sarah von Bergen, Heidi Tiefenauer, Oliver Fasel, Karin Maurhofer, Adrian Herren, Melanie Schmoker, Daniel Quarti, Nadia Schär, Nicole Beck, Katja Betschart, Jennifer Venetz, Denise Vlach, Erika Martig, Dominique Fischer, Karin Huber, Priska Bruppacher, Jeannine Oberlin, Tanja Oberlin, Manuela Ramseyer, Monika Locher, Annika Riggerbach, Nadine Rindlisbacher, Stefanie Grossniklaus, Andrea Knecht, Beatrice Froese, Karin Studer, Romy Fischer, Ivo Kupper, Jürg Gerber, Sibylle Weiler, Miriam Brunner, Erin Friedrich, Stefan Künzler, Theresa Künzler, Elif Schleiniger, Barbara de Witt, Jessica Rüegg, Monika Wirz, Brigitte Heizmann, Jael Heizmann, Rebekka Brunner, Christina Degiorgi, Liliane Fluri, Yolanda Facchin, Angelina Recher.

2. Nomination des scrutateurs

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs : Manuela DiCaprio, Catherine Waldenmeyer, Sandra Remund et Domenic Meier.

Les scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.

Motion d'ordre du comité directeur

Le comité directeur présente une motion d'ordre visant à adapter l'ordre du jour contrairement à celui figurant dans l'invitation.

- Supprimer le point 5 de l'ordre du jour "Approbation des comptes annuels". Comme les comptes annuels 2023 envoyés avec l'invitation comportent une erreur, ils ne peuvent pas être approuvés aujourd'hui sous cette forme.
- Le point 6 "Budget" doit être placé après 7 & 8 & 9.

Felix Ruhier prend la parole. Selon les statuts, l'approbation des comptes annuels est un point obligatoire de l'ordre du jour. Elle doit être discutée et réalisée.

Simone Reiss répond que les comptes annuels ne peuvent pas être approuvés en raison du vice de forme. Ils doivent être approuvés lors d'une assemblée générale extraordinaire après une nouvelle révision.

Marc Tundo annonce que les réviseurs ont recommandé au comité directeur de retravailler et de réviser les comptes annuels. Ensuite, ils seront mis à la disposition des membres avec les nouveaux chiffres et seront discutés et approuvés lors d'une AG extraordinaire. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de donner décharge au comité.

Felix Ruhier rétorque que les comptes annuels publiés de manière erronée ne concernent "que" un poste de Fr. 3'000.00. Il propose de discuter et d'approuver les comptes annuels sous réserve de la comptabilisation erronée et de renoncer ainsi à une AG extraordinaire. L'avenir de l'association doit être discuté ici et maintenant et les membres doivent savoir ce qui s'est passé dans le passé. Les membres doivent aujourd'hui poser des questions, discuter des comptes annuels et les approuver sous réserve. Il insiste pour que le point 5 "Approbation des comptes annuels" reste à l'ordre du jour. Il fait remarquer que le bilan publié dans l'invitation est erroné. La fortune de la SWRA s'élève à 71.00 francs. Les comptes annuels et le bilan doivent être corrigés a posteriori.

Simone Reiss fait remarquer que l'erreur dans les comptes annuels 2022 a également eu des répercussions sur les comptes annuels 2023 et qu'elle ne peut pas être simplement acceptée sous réserve.

Rainer Schmid fait remarquer qu'une AG extraordinaire nécessite trop de ressources financières et que la forme choisie (en ligne) n'est pas la bonne. Il doute que la décharge soit donnée au comité pour les comptes annuels. La SWRA n'a pas d'argent et le comité ne peut pas se défilier.

Simone Reiss répète qu'en raison de l'erreur formelle, les comptes annuels ne peuvent pas être acceptés et la décharge ne peut pas être donnée.

Nicole Schmid souhaite qu'un contact courtois soit maintenu pendant tout le déroulement de l'AG.

Catherine Waldenmeyer recommande de laisser le point à l'ordre du jour et de discuter des comptes annuels.

Marc Tundo propose de renommer le point de l'ordre du jour "Approbation des comptes annuels" en "Discussion sur les comptes annuels". L'octroi de la décharge est supprimé.

La motion d'ordre du comité directeur, complétée par Marc Tundo, est adoptée à l'unanimité.

Le point 5 de l'ordre du jour "Approbation des comptes annuels" est rebaptisé "Discussion des comptes annuels". L'approbation des comptes annuels et la décision d'accorder la décharge seront prises lors d'une AG extraordinaire.

3. Approbation du protocole de la dernière assemblée générale

Le protocole de la 44^e assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 a été publié sur le site Internet de la SWRA.

Le procès-verbal est approuvé par 106 voix, 1 abstention.

4. Approbation des rapports annuels

a.) De la présidente

Les rapports annuels de la présidente et des autres départements ont été envoyés avec l'invitation. En raison des discussions qui ont eu lieu et des nouveaux événements survenus depuis l'envoi de l'invitation, Simone Reiss présente un rapport d'état élargi pour compléter le rapport annuel de la présidente.

Elle présente les activités menées par la SWRA en mettant l'accent sur l'activité de tournoi de la SWRA, qui n'a cessé d'augmenter en nombre, en marketing, en qualité et en infrastructure depuis 2021. En 2024, 3 tournois SWRA A, 2 tournois SWRA D et 5 SWRA Ranch Cup seront organisés. Ces activités rendent la SWRA attractive pour les sponsors.

Elle explique le modèle hybride de la SWRA, que le comité directeur, qui travaille bénévolement, et le secrétariat, qui est rémunéré, consacrent à la SWRA. Simone présente l'évolution de l'indemnisation des frais du comité. Elle confirme que le comité s'est trompé dans le calcul des salaires annuels et des prestations sociales du secrétariat.

Le comité directeur a pris les mesures suivantes :

- Comité directeur : démission (réduction de 6 à 5 membres)
Barbara Schär se retire du comité directeur. Son poste ne sera pas remplacé, car ses tâches sont déjà bien intégrées dans le secrétariat.
- Secrétariat : réduction de 2 à 1
Jasmin Grossniklaus ne se concentre plus que sur l'organisation des tournois.

Le comité est convaincu que les travaux effectués jusqu'à présent par le comité et le secrétariat auront un effet positif sur l'avenir de la SWRA.

Simone Reiss souligne l'importance du travail bénévole effectué par le comité. Celui-ci doit être traité avec respect.

Modification du nombre de voix : 103 membres actifs, 7 membres jeunes, 4 membres passifs et 12 invités sont désormais présents. Cela porte à 110 le nombre de membres ayant le droit de vote.

L'évolution du travail avec les jeunes et de la communication au cours des dernières années est présentée. Simone Reiss fait remarquer que la SWRA est très intéressée par une plateforme de communication commune à toutes les associations western, mais pas sous sa forme actuelle et au même prix. Elle souligne que le comité ne cherche pas à diviser, mais qu'il souhaite l'unité dans la pratique du sport avec nos chevaux western.

Catherine Waldenmeyer demande si la réduction du secrétariat a des répercussions sur le budget et les chiffres. De même, si la SWRA, en tant que plus grande association western, ne peut pas exercer plus de pression sur le WESTERNER.

Simone Reiss informe que ce sujet sera discuté plus tard dans le point correspondant de l'ordre du jour.

Céline Fasel demande comment se compose le chiffre mentionné pour le salaire du secrétariat.

Simone Reiss précise qu'il s'agit de prestations sociales incluses.

Domenic Meier regrette que le comité ne s'excuse pas pour ses actions. Il aurait souhaité que le comité reconnaisse ses erreurs et le dise aux membres ici et maintenant.

Monika Pulver répond qu'il faut au contraire remercier le comité pour le travail accompli et ne pas toujours s'attarder sur les erreurs. Elle remercie le comité directeur.

Le rapport annuel de la présidente est approuvé par 106 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.

b.) Des membres du comité et des ressorts

Les rapports annuels du comité sont acceptés à l'unanimité.

c.) Des commissions

Il n'y a pas eu de commissions.

5. discussion sur le bilan annuel

Simone Reiss présente la date de l'AG extraordinaire par zoom : jeudi 27 juin 2024.

Rainer Schmid estime qu'une AG extraordinaire n'est pas nécessaire. Il exprime des doutes sur la forme en ligne.

Alexandre Masson demande si l'on connaît les possibilités techniques.

Nadine Lochmann fait part de ses mauvaises expériences avec les réunions en ligne.

Simone Reiss confirme que les possibilités techniques sont données pour organiser une assemblée générale en ligne.

Christine Höltschi signale qu'il serait plus important de discuter des comptes annuels et des chiffres plutôt que du type et de la forme d'une assemblée générale extraordinaire.

Domenic Meier et Nadja Brun proposent des lieux pour une assemblée générale extraordinaire. Le comité directeur les examinera.

Marc Tundo répète que le bilan imprimé n'est pas correct. Le compte de résultats imprimé présente une écriture qui a été comptabilisée en 2022 au lieu de 2023.

Simone Reiss informe que la SWRA disposait fin 2023 de +/- 36'000.00 Fr. de liquidités. Elle confirme que les fonds propres ont été en grande partie utilisés. Les provisions permettent toutefois de continuer à agir. Elle souligne que l'association est une organisation à but non lucratif et s'excuse pour les mauvais résultats.

Tatjana Dul aimerait parler de chiffres concrets, en particulier des cotisations et des frais de participation.

Marc Tundo confirme que l'association dispose de 71 francs de fonds propres. Les provisions s'élèvent à environ 33'000.00 Fr. et font partie des liquidités. Ce qui est pertinent, ce sont les liquidités que l'association a sur son compte, et cela représente plus de 36'000 francs à la fin de l'année.

L'association a besoin d'une nouvelle stratégie de liquidités afin d'identifier à temps les goulots d'étranglement.

Felix Ruhier dit que les chiffres de Marc Tundo sont corrects. Il souligne la perte déclarée de l'association. Il remarque la dissolution des provisions. Cette dissolution représente une sortie de fonds et a donc généré une perte plus de 5 fois supérieure à celle prévue au budget. Il remarque la somme de compétence du comité directeur, dont le comité directeur peut disposer sans l'accord de l'assemblée générale. Selon lui, le comité a utilisé 9 fois cette somme. Il encourage les membres à poser des questions sur la manière dont l'association a perdu de l'argent.

Cherise Sprenger demande pourquoi tant d'argent a été économisé alors qu'il n'était pas nécessaire. Elle fait remarquer que l'attractivité de l'association n'a jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui.

Sarah Matti demande ce qu'il en est des liquidités, du fonds PostFinance. Que s'est-il passé avec les 85'000.00 ? Il y aurait un autre chiffre sur le compte postal.

Simone Reiss explique que le fonds a été dissous l'année dernière. Avant, on investissait 100'000.00 dans un fonds. Lors du changement de taux d'intérêt, on a perdu 15'000.00. Après discussion avec les réviseurs, le fonds a été dissous afin de mettre des liquidités à disposition de la SWRA. La dissolution a été versée sur le compte postal avec les liquidités.

Madeleine Häberlin explique que l'année dernière déjà, les comptes avaient été discutés et que l'on avait mis en garde contre une nouvelle perte. Elle regrette que l'on se retrouve aujourd'hui face à un gâchis. Pourquoi fallait-il aller à l'Americana ? On a certainement remarqué dès le mois de mars qu'il n'y avait pas de moyens à disposition.

Simone Reiss fait remarquer que la possibilité de participer à l'Americana n'est apparue qu'après la publication du budget. Le comité a reconnu qu'il s'agissait d'une occasion unique de présenter l'ASRA dans la région des trois pays. L'intention n'était pas de gagner des membres, mais de montrer une présence en tant que plus grande association suisse d'équitation western.

Lex Masson fait remarquer que nous avons profité des économies, mais que c'est maintenant terminé. Il demande si l'on va continuer dans le même style ou si l'on va à nouveau économiser ?

Simone Reiss souligne que la SWRA a gagné en attractivité et qu'elle est liquide.

Dominique Fischer remercie le comité directeur pour son engagement. Elle fait remarquer qu'en tant qu'organisatrice, elle a fait des bénéfices depuis des années avec le tournoi SWRA-D. Elle se réfère au manuel de l'organisateur, qui stipule que la manifestation doit être supportée sans sponsors. Elle demande si la SWRA n'a donc pas pu s'en tenir à ses propres recommandations ? Elle lit dans la facture que les tournois ont coûté beaucoup d'argent à l'association.

Simone Reiss réitère l'aveu que l'on s'est trompé dans les calculs, car les frais d'inscription n'ont pas été augmentés suffisamment tôt.

Dorothea Greif dit que l'équitation western est importante pour elle et qu'elle considère qu'une bulle trop grande s'est formée. Elle se demande de combien d'encouragements les entraîneurs ou les jeunes ont vraiment besoin ? Autrefois, les jeunes s'engageaient davantage par eux-mêmes et n'avaient pas besoin du soutien de la fédération. Elle souhaite plus de transparence sur la part de l'argent des membres qui va aux Jufö et aux entraîneurs. Combien les jeunes doivent-ils payer eux-mêmes, combien les membres de la SWRA paient-ils ?

Andrea Wildhaber répond que les jeunes et le programme Jufö s'autofinancent. Le programme Jufö s'autofinance (presque).

Christine Höltschi fait remarquer que les dépenses pour le Jufö et les tournois ne méritent pas d'être discutées. Les gros postes des comptes se trouvent dans le comité, le personnel et le Westerner. Cela devrait être discuté.

Catherine Waldenmeyer dit que la discussion porte maintenant sur les comptes annuels et non sur le budget. Elle aimerait savoir une nouvelle fois combien le projet Americana a coûté à la SWRA. Elle craint que les coûts aient été répartis sur différents comptes. Elle ne peut en outre pas s'imaginer que les tournois aient été déficitaires.

Simone Reiss répond que le projet Americana a coûté +/- 5'500.00 Fr. Cela a été décrit en détail dans l'invitation. L'erreur de calcul pour les tournois est due au fait que le budget a été établi sans les frais annexes de personnel du secrétariat et sans l'augmentation des coûts des infrastructures des tournois.

Madeleine Häberlin demande si le comité a demandé à Andrea Fischer si le WESTERNER pouvait être moins cher.

Simone Reiss répond qu'au moins 4 réunions ont eu lieu avec tous les présidents des associations western et Andrea Fischer en 2023. Jonas Schleiniger le confirme. Diverses propositions ont été faites par la SWRA dans ce comité. Elle explique que la SWRA livre des pages prêtes à l'emploi au WESTERNER. Le travail a lieu au secrétariat de la SWRA, la WESTERNER se contente de les publier - en contrepartie, le prix de CHF 15'000 est très élevé.

Sarah Matti rapporte qu'elle organise également un tournoi. Elle calcule toujours de manière à obtenir un résultat nul, même sans la restauration. Pourquoi les tournois sont-ils budgétisés dès le début avec une perte (p. ex. SPHA Futurity) ? Elle aimerait que le comité suive une stratégie saine.

Fritz Herren fait remarquer que la SPHA budgétise le Futurity à perte en raison de la promotion de l'élevage.

Bettina Galle rapporte que les Reining Masters n'ont pu être organisés que grâce à des sponsors, afin de ne pas faire de pertes. Elle dit qu'il n'est pas juste d'affirmer qu'il est facile d'organiser des tournois avec un bénéfice.

Rainer Schmid est d'accord avec Bettina Galle lorsqu'il s'agit du Reining Masters en tant que tournoi isolé. Il en va autrement pour les tournois SWRA. Ses propres calculs ont montré un bénéfice de Fr. 5'000.00 par tournoi. Il répète qu'il est fatigué de toujours vérifier les factures et les bilans. Il a demandé au comité directeur de vérifier les finances tous les trimestres. Il avait déjà prédit la perte de cette année lors de la dernière AG. L'Americana n'aurait pas dû avoir lieu ; il n'y avait aucune raison de participer à l'Americana. Il s'agit d'une négligence grave. Le fonds aurait-il été dissous uniquement pour pouvoir participer à l'Americana ? Sur la page d'accueil de la SWRA, on peut lire que chaque membre reçoit le WESTERNER. Beaucoup se retireraient si le WESTERNER n'existait plus. Il a lui-même mené des négociations avec le WESTERNER, dont le résultat est que les associations recevraient le WESTERNER gratuitement pendant 4 mois. Le WESTERNER serait moins cher pour les associations, c'est ce qu'il a convenu avec Andrea Fischer.

Simone Reiss exprime son mécontentement quant au fait qu'il ait mené lui-même des négociations avec Andrea Fischer, après que les présidents l'aient rencontrée à plusieurs reprises en 2023.

Rainer Schmid invoque l'article 7 des statuts de la SWRA.

Monika Pulver souhaite faire remarquer qu'il y a une grande différence si le tournoi dure 1, 2 ou 4 jours. Elle dit qu'il faut laisser le "5er ufem Weggli" et ne pas attaquer les personnes qui s'engagent pour les membres/participants au tournoi.

Nadine Lochmann dit qu'elle est venue à l'époque à la SWRA pour son poney. Elle remarque qu'aujourd'hui, on ne voit principalement que des Quarter Horses. Elle est consciente qu'elle participe à des concours avec son cheval, mais qu'elle n'a pas de chances au niveau international. Maintenant, elle doit payer plus cher partout et se demande pourquoi elle devrait le faire ? Elle n'y gagnerait rien, seulement les autres, par exemple ceux qui participent à des compétitions internationales. Où vont leurs frais de participation ? Sont-elles utilisées pour financer les participants internationaux ?

Simone Reiss est étonnée de ce vote, car la remarque de Nadine Lochmann n'est pas utile pour le sujet des comptes annuels.

Viviane Nägeli demande aux membres de l'AG de se concentrer sur le sujet et de laisser de côté les questions personnelles.

Catherine Waldenmeyer recommande une pause.

Sebastian Scheifele estime qu'il est faux de dire que les tournois doivent générer un bénéfice pour l'association. Il souhaite de la transparence avec un compte de résultat de chaque tournoi qui, dans l'idéal, devrait donner un "0" financier. Si les tournois devaient être mal gérés, il faudrait le signaler de manière transparente. Quiconque dit pouvoir faire mieux devrait se manifester.

Simone Reiss dit que ces chiffres seront présentés lors de l'AG extraordinaire.

Dominique Fischer est d'accord avec Seba Scheifele, mais dit que les tournois devraient quand même rapporter des bénéfices dans les caisses de l'association.

Nicole Benninger fait remarquer que les tournois organisés par l'association ont enregistré un bénéfice. Les tournois ont-ils fait un bénéfice en fin de compte ? Elle demande des précisions sur les différents postes sous "tournois" dans les comptes annuels, ce que contiennent les différents postes. Elle souhaite plus de transparence dans la liste afin que l'on puisse mieux voir ce que coûtent les différents postes.

Viviane Nägeli précise que les départs de tournois à l'Americana ne sont pas compris dans les coûts de l'Americana - ils ont été financés de manière privée.

Christine Höltschi demande si les chiffres des tournois ne peuvent pas être présentés tout de suite ?

Simone Reiss explique que les chiffres ne peuvent pas être présentés rapidement. Le calcul des tournois a été fait sur Excel et se déroule sur un pivot qui présente de nombreuses lignes et ne peut pas être présenté rapidement.

Marc Tundo explique que les comptes annuels comportent également des comptes partiels pour les tournois, le GO et l'Americana, mais qu'ils doivent être préparés pour être lisibles. Cela sera fait lors de l'AG extraordinaire. La SWRA souhaite répondre au besoin des membres et présenter des chiffres bien lisibles lors de l'AG extraordinaire.

- Pause de 15 minutes à 18h 15

Modification du nombre de voix après la pause 103 nouveaux membres actifs, 8 membres jeunes, 4 membres passifs et 12 invités présents. Le nombre de membres ayant le droit de vote est donc de 111.

a.) Rapport des réviseurs

Supprimé et traité lors de l'AG extraordinaire.

b.) Décharge au comité

Supprimé et traité lors de l'AG extraordinaire.

6. Détermination des cotisations annuelles

Simone Reiss fait remarquer que les cotisations des membres sont restées les mêmes depuis plus de 10 ans. Elle présente les cotisations des membres et des entraîneurs au cours des dernières années. Les cotisations des entraîneurs ont généré beaucoup d'argent pour la SWRA depuis des années. La réduction des cotisations des entraîneurs a été décidée par le comité directeur et a été ramenée en

2022 de 220.00 Fr. à 120.00 Fr. La raison en est que les prestations que les entraîneurs reçoivent de la SWRA ne justifient plus le montant élevé de la cotisation.

Le comité propose d'augmenter les cotisations annuelles comme suit :

100 francs pour les membres passifs, 200 francs pour les membres actifs et 50 francs pour les jeunes membres.

Catherine Waldenmeyer demande quelles sont exactement les propositions de réduction des prestations qui ont été proposées comme mesures par le comité ?

Simone Reiss explique que la réduction des High Points, par exemple, signifie que pour la Ranch Cup, le nombre d'excellents champions Ranch Cup High Point sera réduit et qu'un seul champion par niveau sera couronné dans les trois disciplines.

Rainer Schmid craint qu'avec l'augmentation de la cotisation, on perde 1/3 des membres qui ne sont pas présents ici. Il ne pense pas que l'augmentation des cotisations ne serve pas à sauver les finances. Il ne sent pas la volonté du comité directeur de faire des économies. Il est fier d'être entraîneur SWRA et de payer la totalité de la cotisation d'entraîneur et ne comprend pas pourquoi celle-ci a été diminuée. Il n'est pas possible de baisser la cotisation des entraîneurs et d'augmenter les autres prestations gratuites.

Simone Reiss révisé que le comité est prêt à faire des économies, mais pas à remplir les caisses de l'association au détriment des entraîneurs.

Tina Padovan craint que l'augmentation de la cotisation n'entraîne de nombreux départs de membres qui ne participent pas à des tournois. Une augmentation est acceptable, mais faut-il que ce soit 60.00 Fr.

Simone Reiss fait remarquer qu'un ajustement du nombre de membres a déjà eu lieu dans les années 2010 et que les entrées et les sorties s'équilibrent depuis trois ans. Le comité n'a pas l'impression que cela entraîne des pertes massives de membres.

Francine Peter annonce qu'elle est très attachée à la SWRA et dit qu'elle a un bon sentiment envers le comité et qu'elle n'a pas l'impression que les membres du comité cherchent à s'enrichir personnellement. Le comité a reconnu ses erreurs et elle souhaite que les membres regardent vers l'avant et ne fassent pas de déclarations personnelles.

Fritz Herren fait remarquer que le supplément s'élève à près de 50%. Il faudrait trouver un compromis avec une augmentation de la cotisation et une réduction des prestations. Il trouve que 200.00 Fr. c'est trop et recommande une augmentation moins importante.

Melanie Rieder se demande ce qu'un membre qui ne pratique pas l'équitation de compétition a à gagner de l'augmentation de la cotisation ? Elle continue volontiers à payer 140.00 francs, même si elle ne fait plus de concours et n'a pas grand-chose d'autre de l'association, mais pas 200.00 francs.

Seba Scheifele craint que le calcul du comité directeur, qui consiste à vouloir compenser le déficit des comptes par une augmentation des cotisations, ne fonctionne pas, car il faut supposer des départs parmi les membres. Il propose Fr. 170.00.

Domenic Meier dit qu'il est mauvais de financer les chiffres négatifs par des cotisations élevées. Il serait pire de perdre de nombreux membres à cause d'une cotisation trop élevée.

Simone Reiss mentionne que l'augmentation proposée de la cotisation annuelle ne se réfère pas aux changements récents (réduction du secrétariat, départ de B. Schär) et aux comptes annuels mal présentés, mais que cette proposition a été faite en début d'année.

Manuela Sidler dit que pour elle, une augmentation de la cotisation est acceptable. D'un côté, les coûts ont augmenté partout, de l'autre, 200 francs sont le seuil de tolérance. Si l'on veut être attractif pour les membres à l'avenir, les cotisations doivent être augmentées.

Karin Fischbacher dit qu'il faut regarder vers l'avenir - la cotisation augmentée ne fait-elle que combler les trous qui existeront peut-être à nouveau l'année prochaine ? Sera-t-elle investie ? Dans quoi ? Il ne faut pas oublier le but de l'association et on aimerait savoir où les cotisations sont investies.

Simone Reiss mentionne que le budget doit de toute façon être recalculé.

Daniel Wilhelm (membre passif) dit que le WESTERNER a été la raison pour laquelle il est devenu membre passif. De nos jours, les pages d'accueil des associations peuvent être consultées par tout le monde.

Tina Padovan dit qu'en tant qu'association, on doit être activement solidaire. Cela signifie aussi qu'il faut aider gratuitement lors des tournois.

Simone Reiss dit que le WRC, par exemple, a essayé de nombreuses méthodes pour obliger ses membres à aider lors des tournois. Malheureusement, toutes les tentatives sont restées vaines.

Madeleine Häberlin fait la proposition suivante comme contre-proposition à celle du comité :

Actif Fr. 170.00, Passif Fr. 90.00, Jeunesse Fr. 40.00.

Rainer Schmid fait remarquer qu'il a calculé un budget sans augmentation des cotisations annuelles et demande si l'AG veut voir ce budget. Simone Reiss dit que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il doit être discuté lors de l'AG extraordinaire, au moment du budget.

Lex Masson dit que dans son club d'équitation, il est normal de fournir un service bénévole.

Carolin Steinmann dit que l'aide aux concours SWRA donne droit à une indemnité de 120.00 francs par jour. Tout le monde peut se porter volontaire pour aider.

Bettina Galle dit que ceux qui ne font pas de concours représentent la majorité des membres et que pour eux, une contribution de Fr. 170.00 est peut-être beaucoup et peut conduire à plus de départs que prévu.

Fritz Herren recommande à l'AG de voter sur la contre-proposition de Madeleine Häberlin.

Tatjana Dul est d'accord avec Bettina Galle et dit qu'il est important de maintenir les prestations pour les cavaliers qui ne font pas de compétition. Il doit y avoir un équilibre entre les cotisations des membres et les prestations.

Marc Tundo présente la motion d'ordre : Pour des raisons de temps, voter MAINTENANT. Possibilité 1 : le comité directeur retire sa proposition, seule la proposition de Madeleine Häberlin est mise au vote. Possibilité 2 : les deux propositions (comité & Madeleine Häberlin) sont soumises au vote.

Le comité directeur souhaite laisser sa proposition en l'état.

La proposition du comité directeur est rejetée par 15 voix pour et 91 voix contre.

La motion de Madeleine Häberlin est adoptée par 73 voix pour, 29 voix contre et 4 abstentions.

Cinq des 111 membres ayant auparavant le droit de vote ne sont pas présents dans la salle au moment du vote.

Les cotisations annuelles sont fixées comme suit :

Membres actifs Fr. 170.00

membres passifs Fr. 90.00

Membres jeunes Fr. 40.00

7. Détermination des frais d'entrée

Le comité propose de maintenir la cotisation d'entrée à 50 francs.

Vote sur cette proposition :

La motion est adoptée avec 1 abstention et 0 voix contre.

8. Détermination de la somme de compétence du comité

Conformément aux statuts, les dépenses extraordinaires relevant de la compétence du comité ne doivent pas dépasser 5 % du budget total en cumulé. Vote sur la somme de compétence du comité de CHF 5'000 :

La somme de compétence de CHF 5'000 est acceptée par 84 voix pour, 27 (3, 7, 4, 13) abstentions, 0 voix contre.

9. Budget

Le budget 2024 a été envoyé avec l'invitation à l'assemblée générale.

Le comité directeur fait remarquer que son budget n'est pas basé sur les circonstances actuelles et les cotisations des membres et qu'il doit donc d'abord être révisé. Il présentera le budget 2024 actualisé lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Viviane Nägeli dépose une motion d'ordre demandant de ne pas voter sur le budget 2024 et de ne pas examiner le budget de Rainer Schmid.

Seba Scheifele souhaite ajouter que le budget de Rainer Schmid doit être joint à l'invitation à l'AG extraordinaire.

Fritz Herren suggère au comité directeur de tenir compte, lors de l'établissement du nouveau budget, du fait qu'il faut économiser et que la SWRA doit fonctionner au ralenti pendant un ou deux ans. Les dépenses plus importantes pourront être reprises dans d'autres années.

Vote : la motion d'ordre de Viviane Nägeli est adoptée par 35 (3, 14, 4, 14) voix contre, 32 (6, 11, 6, 9) abstentions et 44 voix pour.

10. Élections

a.) De la présidente

Simone Reiss a été élue présidente en 2023 pour un mandat de deux ans. Son mandat dure encore un an.

b.) Des autres membres au sein du comité

Viviane Nägeli a été réélue en 2023. Son mandat dure encore un an.

Olivia Dauwalder et Andrea Wildhaber sont élues à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans.

Barbara Schär se retire du comité directeur après 1 an de mandat. Son poste ne sera pas repourvu.

Karin Arrenbrecht se retire du comité directeur après 2 ans de mandat et ne se représente pas. Barbara de Wit se met à disposition pour la remplacer en tant que responsable des finances. Elle ne peut malheureusement pas être présente en personne à l'AG.

Barbara de Wit est élue au comité directeur pour un mandat de 2 ans avec 8 abstentions, 1 voix contre et 102 voix pour.

c.) Des réviseurs

Le mandat de Cherise Sprenger dure encore 1 an.

Marc Tundo est réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans.

11. Programme annuel

Simone Reiss présente le programme annuel 2024 des secteurs sport, formation et Jufö.

Domenic Meier demande si les points du programme annuel sont déjà inscrits au budget ?

Des voix demandent si la SWRA financera cette année l'équipe de l'Open d'Allemagne malgré les économies réalisées ?

Le comité directeur fait remarquer que la participation au German Open ou son financement doit encore être discuté cette année.

Modification du nombre de voix 100 membres actifs, 8 membres jeunes, 4 membres passifs et 12 invités sont désormais présents. Le nombre de membres ayant le droit de vote est donc de 108.

12. Demandes

a) Du comité :

Le comité directeur fait la proposition suivante :

"Le comité informe les membres au moyen de médias électroniques comme organe de publication et se préoccupe de la meilleure possibilité actuelle".

Lex Masson rapporte qu'il apprécie le WESTERNER imprimé ou un cahier imprimé. En ligne pour lui Oui pour l'information, mais pas en fonction d'archives. Un groupe Whatsapp ne remplace pas un magazine ou un PDF.

Olivia Ruhier signale qu'elle ne reçoit pas toujours la newsletter.

Tatjana Dul dit qu'elle reçoit le WESTERNER en double. Les membres de plusieurs associations paient-ils deux fois le WESTERNER ? Plusieurs membres sont d'accord.

Fritz Herren fait remarquer que le WESTERNER doit être inclus dans le budget et qu'il n'est pas judicieux de discuter ici de la question de savoir si l'on peut s'offrir le WESTERNER ou non. Chantale Wellauer dit que lorsqu'elle lit le WESTERNER, elle lit aussi les autres pages et que pour elle, la SWRA fait partie du WESTERNER.

Carolin Steinmann dit que la SWRA finance le WESTERNER, car c'est elle qui apporte la plus grande contribution financière. L'envoi numérique ne justifie plus le fait que les associations paient des montants différents. Il n'y a plus de frais d'impression et d'envoi par membre. En outre, le WESTERNER perd son impact extérieur maintenant qu'il n'est plus imprimé. Qu'en est-il du site inter-associatif swisswesternhorse.ch ? L'un des souhaits de la SWRA était de moderniser le site swisswesternhorse.ch et d'y intégrer la SWRA en tant qu'association. Cela n'a pas été fait. Seul le logo se trouve à l'avant. La SWRA n'y figure pas.

Fritz Herren explique qu'à l'époque, lors de la création du site swisswesternhorse.ch, la SWRA ne voulait pas en faire partie. CS ajoute qu'il n'était pas souhaité que la SWRA en fasse partie.

Dominique Fischer demande : est-ce que le comité directeur est d'avis de ne plus avoir le WESTERNER comme organe officiel de l'association ?

Christine Höltschi demande ce qui est oui ou non dans cette proposition concernant le WESTERNER ?

Lex Masson demande ce que sont concrètement les médias numériques ? Est-ce que je reçois un Whatsapp, un PDF, un mail ?

Rainer Schmid demande si les membres veulent le WESTERNER, oui ou non ? Les membres décident, pas le comité.

Denise Vlach demande s'il y a des alternatives proposées ou une nouvelle solution ? L'alternative comprend-elle le fait que je reçoive à l'avenir des contenus d'autres associations ? Elle souhaite recevoir également des informations d'autres associations sous une nouvelle forme.

Simone Reiss répond que cette proposition a été adressée à la conférence des présidents et que la SWRA est clairement intéressée par une collaboration avec les autres associations.

Fritz Herren propose de voter sur le fait que la SWRA s'efforce de mettre en place un organe interassociatif.

Adrian Schölly fait remarquer qu'il ne faut pas enterrer quelque chose d'ancien avant qu'il n'y ait rien de nouveau.

Beat Sägesser regrette l'annulation du WESTERNER et craint qu'il ne meure avec la disparition de la SWRA.

Catherine Waldenmeyer demande si un membre qui souhaite conserver le WESTERNER doit voter NON à cette proposition ?

Simone Reiss répond par l'affirmative.

Felix Ruhier annonce que, selon les statuts, l'AG désigne un organe de publication. L'AG a voté pour le WESTERNER. C'est pourquoi il faut voter contre le WESTERNER.

Simone Reiss souligne que ce n'est pas le conseil d'administration qui a voulu que le papier soit supprimé. Cela est dû à des influences extérieures (résiliation de l'imprimerie, pas d'alternative).

Le comité directeur retire la proposition.

Rainer Schmid demande si la résiliation du WESTERNER sera également annulée après le retrait de la motion.

Marc Tundo dépose une motion d'ordre demandant de voter sur le fait que le WESTERNER est maintenu pour l'année 2024. Le comité directeur est chargé de faire avancer les discussions avec les autres associations et de présenter une solution / alternative au WESTERNER lors de la prochaine AG.

La motion d'ordre de Marc Tundo est adoptée par 73 voix pour, 27 abstentions et 8 voix contre.

b) 5 demandes des membres ont été reçues dans les délais :

Motion 1 Motion de défiance (Rainer Schmid, 31 janvier 2024)

"Aujourd'hui, sans doute le dernier jour où l'on peut faire une motion à l'attention de l'AG, j'ai malheureusement dû me résoudre à prendre cette grave décision et à exercer mon droit selon le CC et en tant que membre de longue date du comité directeur, EX-caissier et EX-réviseur de la SWRA.

Motif : Dans le rapport de SWRA News, je lis avec consternation l'augmentation prévue de la cotisation de membre pour 2024. La formulation "ne pourra pas éviter une augmentation" n'augure rien de bon. Cela fait plus de dix ans que la cotisation de la SWRA n'a pas été augmentée, passant alors de 120 à 140 euros. Le fait que le comité directeur n'entre pas en matière sur l'augmentation du montant est inquiétant. J'avais déjà voulu aborder les problèmes internes lors de l'AG 2023, lorsque nous avons présenté le rapport des réviseurs à l'AG. Je m'étais alors improvisé devin et avais affirmé que si la SWRA 2023 ne prenait pas immédiatement une autre voie, la SWRA devrait s'attendre à une perte d'environ 20 000. Je n'ai malheureusement aucun aperçu de la comptabilité de la SWRA, mais les formulations susmentionnées, y compris la mention de la situation géopolitique, qui vise à détourner l'attention des processus internes et n'a rien à voir avec la SWRA, me confortent malheureusement dans l'idée de suivre cette voie. Comme je n'ai ni le temps ni l'envie de polémiquer, ce n'est qu'à l'AG que je présenterai les chiffres et les données exactes expliquant comment et où la SWRA perd beaucoup d'argent, et comment la situation financière, probablement tendue, peut être à nouveau maîtrisée afin que la SWRA puisse préserver sa mission principale, à savoir être active pour ses chevaux et ses membres.

Si mes craintes, malheureusement très pessimistes, ne se confirment pas, je présenterai des excuses formelles et décentes à l'ensemble de la SWRA, au comité directeur et surtout à la présidence. Malheureusement, je ne pense pas que cela sera nécessaire".

Pour des raisons de partialité, le comité directeur confie la direction de cette motion à Fritz Herren.

Fritz Herren explique qu'il a été sollicité le 14.3.2024 par Simone Reiss pour mener à bien cette motion. Il fait remarquer que la demande n'a pas été formulée clairement. Il demande à Rainer Schmid s'il souhaite formuler la demande ou la retirer.

Rainer Schmid ajoute que cette demande a été faite à une époque où de nombreuses questions étaient en suspens. Maintenant, la situation semble différente. Il retire la motion, mais dit qu'il ne fait pas confiance au conseil d'administration.

La motion est retirée.

Proposition 2 Règlement des frais (Rainer Schmid, 31 janvier 2024)

"En raison de la situation actuelle, je demande la suppression sans remplacement de la formulation suivante dans le règlement des frais de la SWRA du 1er janvier 2021 à l'article 1. Indemnité de séance.

" indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une réunion physique, ou d'une réunion par téléphone ou vidéoconférence. "

L'article 1 se présenterait alors ainsi.

Pour la participation aux réunions du comité, des commissions et des organisateurs ainsi qu'aux assemblées d'autres organisations (si aucun jeton de présence n'est versé par ces organisations), auxquelles il est assisté sur ordre et pour le compte de la SWRA, un jeton de présence de 50 CHF est remboursé.

Pour les réunions impliquant des déplacements, des indemnités selon le point 2 s'y ajoutent éventuellement.

Justification : Lors de l'AG 2023, j'avais déjà souligné la nécessité de définir précisément la durée d'un "call" téléphonique ou vidéo pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais.

De nos jours, il peut vraiment être judicieux de tenir des réunions du comité directeur sur ordinateur, cela permet vraiment d'économiser des ressources financières. Mais il n'est pas acceptable que de brefs "appels" puissent constituer une exigence légitime pour cette rémunération. J'en donnerai les raisons lors de l'AG. Une réunion normale du comité directeur ne serait pas concernée dans ce cas, car sa durée donne droit à la rémunération des jetons de présence, même si elle est organisée en ligne".

Recommandation du comité directeur : **Rejet**

Justification :

- La demande est une reformulation de la pratique déjà vécue.

Rainer Schmid se réfère à des détails sur les notes de frais de la présidence pour Calls de 2022 d'un montant de Fr. 800.00, qu'il ne peut toutefois pas montrer ici. Il les trouve extravagants.

Viviane Nägeli répond que les membres du comité ne facturent jamais tous les appels téléphoniques. Actuellement, seules les réunions officielles sont facturées comme des appels.

Denise Vlach demande de ne pas parler de détails inconnus, mais de voter sur la proposition.

La proposition est rejetée par 1 voix pour, 21 abstentions et 86 voix contre.

Proposition 3 Contrôles du mors (Rainer Schmid, 31 janvier 2024)

"Je propose à l'assemblée générale d'introduire des contrôles obligatoires de l'équipement et du mors lors de tous les concours SWRA et des CS-Western.

Actuellement, le juge* est libre d'effectuer des contrôles du mors. Dans le passé, on y a pratiquement renoncé, sauf en reining où cela a été considéré comme pratiquement obligatoire.

Justification : Le sport équestre est au centre de l'attention de la société et, en ce qui concerne l'Animal Welfare, une bonne image devrait refléter notre sport. Nous voulons montrer un sport loyal et enthousiasmer nos jeunes pour ce sport à l'avenir. Un sport qui exige beaucoup de confiance envers le cheval, de l'empathie et un comportement exemplaire avec le cheval. Récemment, la SWRA a été publiquement félicitée pour l'interdiction des mors torsadés (Twisted Wire) lors des compétitions. Il serait donc judicieux de saisir cette occasion pour montrer au public notre volonté de pratiquer un sport loyal et de l'intégrer dans nos règlements.

Les contrôles du mors peuvent être effectués sans problème lors des tournois, comme l'a déjà montré la saison de concours 2023. Lors des CS western et des tournois suivants, ces contrôles ont déjà été effectués de manière proactive avec mon soutien. Rien ne s'oppose donc à leur introduction définitive.

Selon le tournoi et les circonstances, les contrôles pourraient être effectués soit intégralement dans certaines classes, soit de manière ponctuelle, d'une part dans l'arène par le juge* ou sur la place d'échauffement par le steward. Lors des tournois LK 4, cela constituerait également un bon soutien supplémentaire pour les participants qui prennent parfois part pour la première fois au tournoi. Je demande à l'assemblée générale d'approuver cette proposition pour le bien de nos chevaux".

Recommandation du comité directeur : **Rejet**

Justification :

- EWU Art. 158 : L'équipement et la bride peuvent être contrôlés à tout moment par le juge. De plus, le steward est autorisé à contrôler également l'équipement.
- Une formulation concrète manque.
- Les mesures doivent être limitées au règlement SWRA.

Contre-proposition du comité directeur

Contrôle de l'équipement et de la dentition

- Par des **juges** par jour dans au moins une classe
- Réparti sur le tournoi dans au moins chaque classe de performance 1x
- Tenue du procès-verbal par le juge sur la carte de juge
- Par le **steward** sur le terrain du tournoi
- Procès-verbal rédigé par l'intendant sur la feuille d'évaluation du tournoi.
- Valable à partir du 16 mars 2024
- Intégrer la réglementation dans le supplément suisse de la SWRA

Christine Höltschi demande si l'on peut reprendre la réglementation de la NRHA ?

Bettina Galle précise qu'à la NRHA, chaque participant n'est plus contrôlé.

Manuela Sidler : il est déjà dans le règlement de l'EWU que la possibilité de contrôles existe. Faut-il maintenant les mettre sous tutelle et dire qu'ils doivent le faire ? Est-ce que nous avons un problème ? Voulons-nous vraiment ancrer cela dans la loi ?

Rainer Schmid explique qu'avec cette proposition, l'association dit qu'il est possible chez nous de regarder et de dire à l'extérieur que nous sommes en bonne voie en matière de protection des animaux. Il retire sa proposition en faveur de la contre-proposition du comité.

Madeleine Häberlin fait remarquer que les juges peuvent toujours effectuer un contrôle en cas de suspicion de mors interdits.

L'AG vote sur la contre-proposition du comité et l'accepte par 6 voix contre, 7 abstentions et 93 voix pour.

Proposition 4 Fonds des entraîneurs (Rainer Schmid, 31 janvier 2024)

"Introduction d'un fonds pour la dureté des entraîneurs SWRA à constituer.

Je propose à l'AG, pour des raisons importantes, la création d'un fonds d'un montant maximal de 10000.- qui sera géré dans la comptabilité comme une provision SWRA-THF.

Justification : Nous avons tous été informés de la situation difficile d'un cas de dysenterie dans l'écurie d'une entraîneuse SWRA* en 2023/24. Nos entraîneurs* SWRA, qui travaillent à la base et mettent également des chevaux à disposition des élèves pour l'enseignement, supportent un très grand risque financier. Lorsque l'on est soumis à une pression aussi forte, que ce soit sur le plan financier, mental ou psychique, il est judicieux de s'adresser à l'association et de demander un soutien, afin de pouvoir mieux amortir ses charges financières sans risquer de se retrouver en faillite.

Le comité peut alors promettre un soutien en temps, qui sera ensuite mentionné lors de l'AG. Cet argent est alors dû à la SWRA et est ensuite remboursé par le débiteur* en plusieurs fois dans le fonds. Ce soutien de l'entraîneur SWRA ne peut être demandé que par des membres de la SWRA qui ont suivi le cours d'entraîneur C-B ou A et qui ont été membres de la SWRA les deux dernières années avant l'incident.

Ich bitte trotz der wohl angespannten finanziellen Lage der SWRA diesen Antrag zu unterstützen, und einen Beitrag für die Sicherheit unser Trainer zu leisten. Die Anhäufung des Fonds ist zeitlich nicht vorgeschrieben, und kann auch sehr langsam erfolgen, ohne die SWRA zu belasten."

Recommandation du conseil d'administration : **Rejet**

Argumentaire :

- La création d'un tel fonds n'est pas une tâche statutaire de la SWRA.
- L'élaboration d'un règlement de fonds, sa mise en œuvre et son contrôle nécessitent des connaissances spécifiques.
- D'autres groupes spécialisés comme les CFC, les spécialistes ou les moniteurs J&S sont exclus.

Rainer Schmid retire sa proposition.

Sandra Remund fait remarquer que la motion n'a pas été déposée dans son intérêt et remercie tous ceux qui l'ont soutenue pendant la période difficile qu'elle a traversée avec la maladie de la Drusus dans son écurie.

Motion 5 Motion de défiance à l'égard de la présidence de Simone Reiss. (Rainer Schmid, 02 février 2024)

"Motion de destitution de la présidente si le budget 2023 n'a pas été respecté et qu'il en résulte un solde négatif.

Aujourd'hui, sans doute le dernier jour où l'on peut faire une proposition à l'attention de l'AG, j'ai malheureusement dû me résoudre à prendre cette grave décision et à exercer mon droit conformément au CC et en tant que membre de longue date du comité directeur, EX-caissier et EX-réviseur de la SWRA.

Motif : Dans le rapport de SWRA News, je lis avec consternation l'augmentation prévue de la cotisation de membre pour 2024. La formulation "ne pourra pas éviter une augmentation".

n'augure rien de bon. Cela fait plus de dix ans que la cotisation de la SWRA n'a pas été augmentée, passant alors de 120 à 140 euros. Le fait que le comité directeur n'entre pas en matière sur l'augmentation du montant est inquiétant.

J'avais déjà voulu aborder les problèmes internes lors de l'AG 2023, lorsque nous avons présenté le rapport des réviseurs à l'AG. Je m'étais alors improvisé devin et avais affirmé que si la SWRA 2023 ne prenait pas immédiatement une autre voie, la SWRA devrait s'attendre à une perte d'environ 20 000. Je n'ai malheureusement aucun aperçu de la comptabilité de la SWRA, mais les formulations susmentionnées, y compris la mention de la situation géopolitique, qui vise à détourner l'attention des processus internes et n'a rien à voir avec la SWRA, me confortent malheureusement dans l'idée de suivre cette voie. Comme je n'ai ni le temps ni l'envie de polémiquer, ce n'est qu'à l'AG que je présenterai les chiffres et les données exactes sur la manière dont la SWRA perd beaucoup d'argent et sur les endroits où elle le perd, et comment la situation financière, probablement tendue, peut être à nouveau maîtrisée afin que la SWRA puisse préserver sa mission principale, qui est d'être active pour ses chevaux et ses membres.

Si mes craintes, malheureusement très pessimistes, ne se confirment pas, je présenterai des excuses formelles et décentes à l'ensemble de la SWRA, au comité directeur et surtout à la présidence. Malheureusement, je ne pense pas que cela sera nécessaire".

Recommandation du comité directeur : Rejet

La direction de la motion est confiée à la vice-présidente Viviane Nägeli. Elle demande à Rainer Schmid quelle est son alternative ?

Rainer Schmid répond qu'il ne s'agit pas d'une alternative. Il a perdu confiance en la présidence. La présidence devrait diriger l'association pour son bien, ce qui n'a pas été le cas. Il avait déjà averti l'AG en 2023 du désastre à venir. En raison des actions menées en 2023, il a perdu confiance dans la présidence et le comité directeur.

Viviane Nägeli affirme que toutes les décisions prises par le comité directeur dans le passé l'ont été en tant que décisions collectives.

La proposition est rejetée par 1 voix pour, 37 abstentions et 70 voix contre.

Nadja Brun demande à Simone Reiss si elle souhaite encore être présidente dans ces conditions ? Karin Fischbacher demande à l'assemblée d'exprimer son soutien à la présidente et au comité.

13. Décisions sur les plaintes

Aucune plainte ne nous est parvenue.

Modification du nombre de voix 98 membres actifs, 8 membres jeunes, 4 membres passifs et 12 invités étaient désormais présents. Le nombre de membres ayant le droit de vote est donc de 106.

14. Divers

Informations de Swiss Equestrian / TK Reining Western

Simone Reiss informe que Swiss Equestrian n'a pas fourni d'informations précises dans les délais impartis pour pouvoir voter lors de la présente AG. Les membres seront informés plus en détail sous peu.

Question de Rainer Schmid : l'année dernière, la SWRA a pris des mesures contre lui en tant que sponsor et l'a exclu du sponsoring. Que va-t-il se passer ?

Domenic Meier demande ce qu'il en est maintenant, en termes d'argent et de budget ?

Dominique Fischer demande si l'AG extraordinaire aura lieu sur place ou en ligne ? Simone Reiss répond qu'une invitation officielle pour l'AG extraordinaire sera envoyée après examen des possibilités. Le comité directeur n'a pas l'intention de modifier son attitude vis-à-vis du sponsoring de Rainer Schmid et l'association reste opérationnelle malgré l'absence de budget actuel.

Simone Reiss clôt l'assemblée générale officielle à 19h45.

15. Nominations et distinctions

Pause pour la transformation - les hommages et les nominations sont effectués pendant le repas.

1. départ de Karin Arrenbrecht et Barbara Schär.
2. 20 et 30 ans d'affiliation.
3. sponsors pour la promotion de la jeunesse : la SWRA remercie la LT Farm/Markus Häberlin et le Reitanlage Chipf/Andrea Rindlisbacher pour leur soutien de plus de 10 ans à la Jufö.
4. hommages High Point

Berne, le 16 mars 2024

La secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Grossniklaus'.

Jasmin Grossniklaus

D La présidente:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simone Reiss'.

Simone Reiss